

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Accident de la route : deux morts au carrefour Itonda



Photo: Jean Paulin Allogo

Le taxi après l'impact.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

DEUX personnes dont les identités n'ont pas été clairement établies ont trouvé la mort hier à la suite d'un accident survenu au carrefour Itonda, dans

le 3^e arrondissement de Port-Gentil.

En effet, vers 7 heures, un véhicule de marque Toyota de type Carina à usage de taxi, conduit par un ressortissant Ouest-africain, a effectué une embardée. Il ressort que le taxi roulait à vive allure dans le sens carrefours Printemps/Iton-

da. Parvenu à la hauteur dudit carrefour, le chauffeur prend la gauche pour prendre la direction du quartier Sindara. C'est au cours de cette manœuvre que le conducteur perd le contrôle de l'engin et percute violemment un poteau

électrique en béton armé. Le choc était tel que l'un des occupants a été éjecté puis traîné sur une bonne distance. La victime est morte sur-le-champ. Avant de terminer sa course folle, le véhicule a également renversé un ressortissant malien à

vélo. Ce dernier aurait succombé à ses blessures dans un hôpital de la place. Si l'identité du conducteur n'a pas été révélée, certains détails issus des premiers éléments de l'enquête sont troublants. Entre autres, l'état très vétuste du véhi-

cule et le défaut d'immatriculation. On pouvait lire sur la plaque avant GZ-157-AA, et sur celle arrière GY-936-AA. Aussi, peut-on se demander comment le transporteur réussissait à échapper aux contrôles des forces de sécurité?

Fougamou: une dame arrêtée avec quatre pointes d'ivoire

G.R.M
Libreville/Gabon

ÂGÉE d'une trentaine d'années, M.M.H, Gabonaise, sera présentée cette semaine devant le tribunal de Libreville. Et pour cause. Elle aurait été mêlée à un crime faunique. Elle a été interpellée, mercredi dernier à Fougamou dans le département de Tsamba-Magotsi, avec quatre pointes d'ivoire par des agents des Eaux et Forêts et de la Police judiciaire (PJ) en patrouille. Une marchandise prohibée qu'elle espérait vraisemblablement écouler et qui montre clairement qu'au moins deux éléphants ont été abattus.

Les quatre pointes d'ivoire ont été découvertes enfouies dans un sac, au milieu des boutures de manioc, selon les services



Photo: GRM

M.M.H tenant les pointes d'ivoire.

judiciaires du chef-lieu de la Ngounié. Lesquels pensent que M.M.H aurait ramené les quatre défenses d'éléphants du parc national de Waka où cette espèce intégralement protégée est souvent victime des braconniers.

La loi pénale au Gabon prévoit jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et une amende de plusieurs dizaines de millions de francs à l'auteur coupable de ce genre de crimes.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Avis d'Appel d'Offres National

Date de lancement : 08 Novembre 2022
Appel d'Offres : N°07/ MER/CDC/ 2022
Nom du projet : MAINTENANCE MICROSOFT
Source de financement : Fonds propres

9. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour sélection d'un prestataire pour la maintenance des produits MICROSOFT de la CDC.

10. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

11. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

12. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

13. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot et 100 000 FCFA pour les PME ayant l'agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse suivante :

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
70, rue Simon KALIFE
BP : 8820 - Libreville-Gabon

14. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

15. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 28 novembre 2022 à 10h et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

16. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 28 novembre 2022 à partir de 10 h 30 au siège de la Caisse des Dépôts et Consignations, 70 rue Simon KALIFE.

Administrateur Directeur Général

Patricia Danielle MANON

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME